

Programme teleparc : Compte-rendu du Comité de Numérisation du 20 septembre 2000 à la CCI du Gers

1. Présents

M.	Dominique	AUBERGER	Directeur	SEM GERS
M.	Yves	BARBASTE	Directeur	ADASEA du Gers
M.	Loïc	BOMBELLI	Chargé de mission	Communauté de Communes du Bas Armagnac
M.	Alain	BONNAL	Responsable Informatique	Conseil Général du Gers
Mme	Michelle	BONNET MEUNIER	Directeur général des services	Mairie d'Eauze
M.	Jean-Paul	BOURGUET	Ingénieur foncier	SAFER GHL
M.	Patrice	CANCET	Administrateur SIG	DDE du Gers
Mme	Julie	CHAUMARD	Emploi jeune SIG	Mairie de Condom
M.	Laurent	CLERGUE	Responsable service SIG	Mairie d'Auch
M.	Claude	DASSIEU	Inspecteur	CDIF Auch (cadastre)
M.	Michel	DEBORD	Consultant- Chef de projet	Teleparc
M.	Georges	FORGET	Adjoint Directeur	DDAF du Gers
Mme	Fabienne	DACHY	Directrice Divisionnaire	Direction Départementale des Services fiscaux
M.	Alain	FAGET	Président	Communauté de Communes du Bas Armagnac
M.	Thierry	GRÉBIL	Agent technique chargé de la cartographie	EDF GDF agence Gascogne
Mme	Catherine	JAILLARDON	Production Information	CCI du Gers
M.	Eric	LORE	Directeur	Société INATER (Morbihan), anciennement à la Société d'Informatique du Morbihan
M.	Gérard	MARCET	Vice-Président au Conseil Général et Maire Adjoint à Mauvezin	Commune de Mauvezin et Conseil Général
M.	Jean-Alain	MOREAU	Ingénieur d'affaires, Responsable Bureau études	Gaz du Sud-Ouest
Mlle	Vanessa	NAIGLIN	Technicienne SIG	Mairie d'Auch
M.	David	OVAERT	Ingénieur	INATER (Morbihan), anciennement à la Société d'Informatique du Morbihan
M.	Jean	PEBAYLE	Inspecteur R.I.O	DDASS du Gers
Melle	Cécile	REBOUT	Chef de projet Géomatique	teleparc
Melle	Anne	RIEHL	Chargée de mission NTIC	Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise
M.	Jean-Pierre	ROMÉO	Chargé de mission	Mairie de Condom
M.	François	SALGÉ	Secrétaire Général	Conseil National de l'Information Géographique
Mme	Maryse	SAVES	Chargée de mission à la DGS	Conseil Général du Gers

Excusés : M. Julien BAS, Chef d'Agence de l'agence d'Auch de la Générale des eaux
M. Jean-Marc BEDIER, Secrétaire général à la Préfecture du Gers
M. BETAÏLLE, Directeur du Centre de Gestion des communes
M. Pierre BOUSQUET, Responsable du Service de Cartographie de la Lyonnaise des Eaux
M. Jean-Luc CABANNES, Chargé développement à France Télécom Auch
M. Claude DESBONS, Député-Maire d'Auch
M. Gérard DIOT, Chef du Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine.
M. Patrick DUMONT, Chef de l'Agence Centre Garonne, Lyonnaise des Eaux.
M. Michel DUZAN, Chargé de Mission à la Générale des eaux Auch
M. Michel GHIRARDI, Directeur de la Communauté de communes de la Save Lisloise
M. Jacques LAFFONT, Vice-Président de la Communauté de communes de la Save Lisloise
M. Philippe MARCADIÉ, Responsable de la Communauté de communes du Val de Gers
Mme Corinne MAUGRAIN, Chef de projet NTIC à la Préfecture du Gers
M. Lucien PASCHINI, Sièg de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.
M. Jean-Pierre PUJOL, Maire de Nogaro et Vice-Président au Conseil Général

2. Ordre du jour

- 1- Validation des notes de réunion du Comité du 12 juillet 2000
- 2- Intervention de la DDSF : nouveautés du projet de convention DGI
- 3- Intervention de M. François SALGÉ, secrétaire général du CNIG
- 4- Intervention des représentants du Morbihan (M. LORE et M. OVAERT)
- 5- Inventaire de l'équipement et des besoins en SIG des organismes du Gers (Suite)
- 6- Projets de numérisation dans le Gers
- 7- Rappel du schéma adopté par la Vendée
- 8- Intérêt d'une coordination départementale
- 9- Trois scénarios pour le Gers
- 10- Premiers devis pour la réalisation d'une orthophoto du Gers
- 11- Scénario financier à valider
- 12- Poursuite du Plan géomatique après la fin de teleparc
- 13- Convocation du Comité technique le 18 octobre 2000
- 14- Questions diverses

La synthèse et les notes de réunions ci-dessous ont été validées par les partenaires entre le 17 et le 25 octobre 2000 (Voir les remarques des partenaires en annexe en fin de document).

3. Synthèse

Des discussions menées lors de ce comité, il ressort les points suivants :

1. Suite aux changements apportés dans sa **nouvelle convention type**, la DGI va réaliser une double vérification et labellisation des fichiers de numérisation du cadastre : un label d'exhaustivité et de précision ; un label de conformité au standard d'échange des données au format EDIGÉO et de structuration. Ce projet de convention pourrait évoluer vers un droit de propriété partagée avec les communes mais peut cependant être signé dès à présent car cette éventuelle modification serait à l'avantage des communes.
2. Le coût total d'équipement des 2 CDIF sera de l'ordre de 88 000 F HT.
Dans le département du Morbihan, en 1993, la Société d'Informatique du Morbihan (Sem) a proposé au Conseil Général de prolonger la politique de modernisation des outils de gestion des communes engagée dans les années 80, par une opération axée sur les systèmes d'information géographique ; le Conseil Général, en relation avec l'Association des Maires, a considéré que la numérisation du plan cadastral constituait une priorité et a donc lancé une concertation au niveau départemental en appliquant le protocole national qui venait d'être signé.
Une convention départementale a été signée en 1995 ; les travaux commencés en 1996 seront terminés en 2003 ; le coût global prévisionnel estimé à 25 MF TTC, est pris en charge comme suit : 20 % - Conseil Général, 20% - DGI, 33% - Communes 10 % - EDFGDF Services, 10 % - France Télécom, 7% - SAUR, CISE, Lyonnaise, SEO, CEO.
3. Les conclusions de M. LORE :
 - Il est important que ce projet puisse s'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire, par exemple départemental, afin de le rendre accessible à toutes les communes et communautés de communes
 - Il faut articuler court terme et long terme (schéma directeur d'actions successives)
 - Il faut être strict sur les procédures de réalisation
4. Il est extrêmement important de mettre en place une coordination départementale afin de :
 - Monter un partenariat stable (rassurer les partenaires)
 - Développer une assistance technique de qualité aux communes
 - Garantir une homogénéité de la numérisation sur tout le département :
 - Lancer les appels d'offres
 - Vérifier la qualité de la numérisation (effectuée par des prestataires)
 - Mutualiser l'équipement des centres des impôts et l'achat des fichiers littéraires mis à jour chaque année
 - ¶ Permettre la numérisation du cadastre et la mise en place de SIG sur l'ensemble du département
5. Pour le cas où plusieurs conventions seraient signées entre les Collectivités et la DGI, il est important de prévoir une co-signature de ces conventions par le futur organisme coordonnateur afin que celui-ci puisse disposer de la numérisation du cadastre de tout le département et effectuer l'achat groupé des fichiers littéraires afin de réduire les coûts de mise à jour annuelle des données cadastrales.

6. Les premiers devis pour la réalisation d'une orthophoto du Gers répondant aux besoins des premiers organismes intéressés permettent d'en estimer le coût entre 800 000 F et 1MF TTC.

7. Scénario financier :

- Le coût global de la numérisation des 825 000 parcelles du département devrait être de l'ordre de 10 MF. Ces coûts devraient être étalés sur 5 à 7 ans
- Les achats de matériels et logiciels pour une cellule de coordination départementale seront de l'ordre de 300.000 F
- Les coûts annuels d'exploitation pour cette cellule départementale, estimés dans un premier temps à 500 000 F, semblent en peu sous estimés selon M. LORE. Ils seront étudiés plus en détail pour le prochain comité de numérisation.
- Quoiqu'il en soit, si ces coûts ne sont pas mutualisés à l'échelon départemental ils seront nettement plus élevés.

Il faut prévoir que :

- Les communautés de communes financent moins de 50% des coûts de numérisation
- Les autres partenaires financent entre 50 et 60%

8. Le Comité technique de numérisation -qui réunira l'IGN, les géomètres experts et les prestataires de services dans le domaine de la numérisation, des SIG et des orthophotos afin de leur faire part de l'état d'avancement du projet- sera réuni le 18 octobre 2000.

9. Afin de poursuivre les actions identifiées et les partenariats montés dans le cadre du plan géomatique, il est indispensable de connaître au plus vite le ou les organismes qui prendront le relais après la fin du programme teleparc (fin décembre 2000) : Conseil Général, SEM GERS, Centre de gestion des communes, ...

10. Le prochain comité de numérisation qui se tiendra **le mercredi 22 novembre 2000 à 9h30 à la CCI du Gers.**

4. Notes de Réunion

INTRODUCTION

Michel DEBORD remercie M. SALGÉ, Secrétaire Général du CNIG (Paris) et MM. LORE et OVAERT, respectivement Directeur et Ingénieur de la Société INATER (Morbihan), de s'être déplacés pour participer à cette seconde réunion du Comité de Numérisation.

Il poursuit en annonçant l'ordre du jour et notamment les interventions respectives de Mme DACHY, Directrice Divisionnaire à la Direction Départementale des Services Fiscaux du Gers, M. SALGÉ et MM. LORE et OVAERT.

Les notes de réunion du premier Comité de Numérisation sont validées par les présents

INTERVENTION DE MME DACHY

◆ ETAT DES LIEUX DES CONVENTIONS DE NUMERISATION AVEC LA DGI EN FRANCE

Mme DACHY rappelle que 6024 communes ont signé une convention avec la DGI et sont ainsi engagées dans la numérisation de leur cadastre. Ceci correspond à 328 conventions, 42% de la population française répartie dans 90 % des départements français.

◆ NOUVEAU DISPOSITIF

Vérification et octroi des labels.

Désormais, la DGI procédera à une double vérification et labellisation :

Un **label d'exhaustivité et de précision** attribué après vérification du contenu et de la précision des données numériques.

Ce premier contrôle sera effectué sur l'ensemble des planches au niveau local (CDIF).

Un **label de conformité au standard et de structuration** attribué après vérification de la structuration des fichiers qui devront être conformes au standard d'échange des objets du plan cadastral informatisé basé sur le format EDIGÉO. Cette vérification sera effectuée dans un délai de 2 mois maximum par le service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) à Paris.

Ce contrôle de structuration sera tout d'abord effectué par vérification ponctuelle de fichiers correspondant à 2 sections cadastrales (fournis par les partenaires de la convention DGI) afin de valider la chaîne de production des fichiers.

Une seconde vérification des fichiers numériques de deux communes sera alors réalisée par la SDNC permettant de juger de la capacité des partenaires (à la convention) à fournir, selon un processus industriel, les données dans la structure et le format requis.

Pour les planches suivantes, la vérification du travail effectué par les prestataires en ce qui concerne le label de conformité au standard et de structuration est du ressort des partenaires associés.

Rq. : le format DXF n'est plus mentionné dans ce projet de convention.

Un projet de convention qui n'est pas définitivement adopté.

Cette convention reste à l'état de projet car des modifications pourraient être apportées au sujet de la propriété du cadastre numérisé. Pour l'instant dans ce projet de convention, la DGI se garde

l'intégralité de la propriété du cadastre numérisé alors que ce sont les collectivités qui en financent la numérisation.

Cette convention serait en contradiction avec le droit européen concernant la propriété des données géographiques.

Par conséquent, un recours a été déposé pour modifier la convention type de la DGI dans le sens d'un droit de copropriété du plan cadastral numérisé pour les collectivités réalisant la numérisation de leur cadastre.

Si des modifications sont apportées à ce projet de convention, elle ne pourrait qu'être à l'avantage des collectivités. Ce projet de convention peut donc donner lieu à des signatures par les collectivités qui souhaitent démarrer très rapidement la numérisation de leur cadastre.

Mise à disposition de matériel auprès de la DGI par les partenaires associés

Le matériel à mettre à disposition des centres des impôts locaux (CDIF) est constitué :

d'un micro-ordinateur

d'un digitaliseur (ou table à digitaliser)

Il n'y a plus besoin d'équiper les CDIF en logiciels.

M^{lle} REBOUT précise qu'un premier devis permet d'estimer le coût d'équipement de chaque CDIF à 44 000 F HT (2 CDIF dans le Gers : Auch et Condom).

INTERVENTION DE M. SALGÉ

M. SALGÉ précise qu'il n'est Secrétaire Général du Conseil National de l'Information Géographique que depuis quelques jours. Il était auparavant Directeur des Activités Internationales et Européennes à l'IGN.

Il précise que le CNIG est un organisme interministériel rattaché au Ministère de l'équipement ; il présente ensuite les missions du CNIG, ses commissions et groupes de travail, l'association AFIGEO qui permet d'associer le secteur privé aux réflexions menées par le CNIG, l'association EUROGI qui mène une réflexion sur l'harmonisation de l'information géographique au niveau européen et rappelle que toutes ces informations sont disponibles sur le site Internet du CNIG à l'adresse : <http://www.cnig.fr>.

Il souligne aussi une réalisation du CNIG : les fiches techniques d'aide à la maîtrise d'ouvrage en matière de SIG (également consultables sur le site du CNIG).

Il indique par ailleurs des exemples de démarches de numérisation du cadastre dans d'autres pays européens et notamment le cas du Danemark dont le cadastre est disponible sur le WEB et dont le coût de l'opération est de 450 Millions de Francs étalés sur 10 ans.

M. SALGÉ termine son intervention en précisant que l'information géographique souffre d'un déficit d'information auprès des décideurs. Pour remédier à ce problème, il faudrait expliquer son intérêt auprès des décideurs et des citoyens

M. AUBERGER précise à ce sujet qu'il est d'autant plus difficile de faire comprendre l'intérêt du développement de l'information géographique à des décideurs qui n'ont pas encore vraiment compris l'intérêt de mener une véritable politique d'aménagement du territoire.

M. SALGÉ répond qu'en Europe, ce sont les Pays Nordiques qui ont le mieux compris l'apport de l'information géographique car ils vivent dans un environnement naturel plus contraignant et qu'ils souhaitent préserver les ressources.

INTERVENTION DE MM. LORE ET OVAERT POUR PRESENTER L'OPERATION SIG 56 (MORBIHAN)

◆ PLAN DE L'INTERVENTION DE MM. LORE ET OVAERT :

Montage administratif et financier (Eric LORE)

Montage technique (David OVAERT)

Conclusions (Eric LORE)

◆ MONTAGE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (ERIC LORE)

M. LORE explique qu'au départ de l'opération SIG 56 (projet de développement des SIG et d'élaboration d'un référentiel géographique départemental) est apparue la nécessité de numériser le cadastre qui est un besoin commun à de nombreux acteurs du département (dont certains ne le reconnaissent pas au départ mais sont finalement des utilisateurs du cadastre une fois celui-ci numérisé). Dans le Morbihan, l'année 1993 a été le point de départ de cette opération avec comme premier objectif la numérisation du cadastre initiée dans le cadre du protocole d'accord national de 1993 et du lancement de la norme EDIGÉO.

Principes directeurs de l'opération SIG 56 :

Prise en compte des orientations et des programmes en cours

Indépendance des acteurs dans l'interdépendance

Mutualisation des ressources

Normalisation technique

Principales actions lancées :

1995 : Signature de la convention de numérisation et lancement des travaux

1996 : Equipement des communes (commission), signature d'un protocole avec l'IGN (acquisition BD CARTO, BD ALTI) afin de faire l'acquisition de bases de données à moyenne échelle sur le département.

1997 : Mise en place de sites pilotes en cartographie à l'échelon communal (gestion cadastre) et départemental (SIG référentiel environnement)

Mise en œuvre d'un réseau tourisme

1998 : Equipement cartographique dont au Conseil Général

1^{ère} tranche du réseau tourisme

1999 : Sensibilisation réseau des collectivités (étude d'un Intranet départemental)

2000 : Poursuite des actions engagées

Comparaison entre le Morbihan et le Gers :

7000 km² env. (env. 6000 km² dans le Gers)

638 000 habitants (170 000 hab. dans le Gers) ; Eric LORE précise que le Morbihan est également un département rural (importance du secteur agro-alimentaire) avec une frange littorale attractive (tourisme)

261 communes/463 communes du Gers

5 CDIF (= centres de impôts)/2 CDIF dans le Gers

6501 planches cadastrales dont 1943 non lambertisées (5157 planches cadastrales dont 3286 non lambertisées)

1 044 950 parcelles / 825 555 parcelles dans le Gers

Partenariat

Coût global de l'opération SIG 56 : 25 millions de Francs TTC sur 7 ans

Le Conseil Général a pris en charge les dépenses correspondant aux coûts hors numérisation (équipement des CDIF, formation, mise à jour logiciel, mise au point de procédures - suivi administratif, financier, contrôle technique des travaux).

La prise en charge financière du coût global des travaux est la suivante :

- DGI : 20 %
- Partenaires associés :
 - Conseil Général : 20%
 - Communes : 33 %
 - EDF-GDF Services : 10%
 - France Telecom : 10%
 - SAUR, CISE, CGE, CEO et LdE : 7%

Lancement des appels d'offres

- 1993-94 : Montage de l'opération SIG 56
- 1995 : Signatures de la convention départementale et appels d'offres
- 1996 : 1^{ère} tranche de numérisation : lancement des travaux
- 1997 : Mise au point des procédures de production
- 1998 : 25 communes numérisées
- 1999 : Fin de la 1^{ère} tranche de numérisation (64 communes)
Lancement de la 2^{ème} tranche comprenant 186 communes

Actuellement, 84 communes sont numérisées (dont les 10 communes du District de Lorient qui sont hors convention départementale). Elles représentent plus de la moitié de la population.

M. LORE précise qu'au sujet de la numérisation, le marché se situerait pour les sociétés françaises autour de à 10 à 12 F HT la parcelle.

Il ajoute que si que la taille de l'opération oblige à réaliser des appels d'offres européens, il faut veiller à ne pas choisir les entreprises de numérisation qu'en fonction du plus bas prix mais de bien intégrer la qualité du travail réalisé.

Il termine sur le sujet en précisant que l'entreprise PARERA qui est implantée dans le Gers (à Gimont) a fait un travail de très bonne qualité pour la première tranche des travaux de numérisation dans le Morbihan (de 1996 à 1999).

◆ **MONTAGE TECHNIQUE (DAVID OVAERT)**

Paiement des prestataires

M. OVAERT précise que le paiement des prestataires est effectué à 60% du coût de la numérisation à la livraison des fichiers du cadastre numérisé car la vérification des fichiers peut parfois durer jusqu'à six mois, ce qui est souvent trop long pour les prestataires.

Travail de vérification

Au début de l'opération SIG 56, la certification EDIGÉO était effectuée par le CNIG. Avec la nouvelle convention DGI, la certification sera effectuée par la DGI (SDNC à Paris puis CDIF local).

Néanmoins, il est indispensable de prévoir un contrôle systématique des fichiers en raison des problèmes liés :

- à l'évolution des logiciels qui obligent à contrôler 100 % des fichiers,
- au règlement des problèmes topologiques (chevauchement de parcelles notamment).

David OVAERT souligne aussi le déficit d'information sur EDIGÉO. Il en résulte notamment une crainte chez les partenaires de la numérisation. Pourtant, la norme EDIGÉO est extrêmement importante pour permettre l'intégration des fichiers numérisés dans les SIG.

M. SALGÉ ajoute à ce propos que la norme EDIGÉO peut parfois paraître contraignante mais que d'un autre côté, elle oblige à un formalisme des données qui est indispensable pour garantir la qualité des données à intégrer dans les SIG.

Malheureusement, les éditeurs de logiciels américains ne veulent pas de cette norme. Il faut donc prévoir des logiciels de conversion entre EDIGÉO et les formats propriétaire de ces logiciels.

◆ CONCLUSIONS (ERIC LORE)

- **Il est important que ce projet puisse s'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire** (la numérisation doit être accessible à tout le monde). Il y a 20 ans, le problème était le même avec l'informatisation des communes car on pensait à tort que les petites communes n'en avaient pas besoin. Maintenant, elles sont toutes équipées d'ordinateurs pour la gestion communale. Il en sera de même pour la numérisation du cadastre et les SIG.
- **Il faut savoir articuler le court terme/long terme**. La numérisation du cadastre est une opération longue, il faut savoir mettre en place des projets à plus court terme en parallèle.
- **Il faut être strict sur les procédures de contrôle (administratives, techniques et financières)**

M. AUBERGER interroge les représentants du Morbihan sur les initiateurs du projet.

Réponse de M. LORE : **L'initiateur du projet a été la SIM** qui au contact d'autres SEM a pris conscience des enjeux d'un tel projet et l'a proposé au Conseil Général. **Certains élus convaincus du projet ont alors pris le relais pour convaincre les autres élus du département**. C'est le cas en particulier de M. BRIENT, Président de la Commission des travaux du Conseil Général du Morbihan et Président du Centre de Gestion des Communes (avec les 2 présidents de la SIM). qui a permis d'aboutir à une prise de décision politique. Pour lui, **rien faire avait un coût et cette évolution était inéluctable**. Convaincu que le progrès devait être partagé par tous, il a convaincu les autres élus du Conseil Général.

M. FAGET, Président de la Communauté de communes du Bas Armagnac questionne M. LORE pour savoir si dans le Morbihan, les communautés de communes ont coordonné les projets à l'échelle de plusieurs communes en mettant par exemple en place un SIG intercommunal consultable par les différentes communes.

Réponse de M. LORE : Dans le Morbihan, les communautés de communes n'existaient pas au début du projet SIG 56. **A l'exception du District de Lorient (10 communes), où il y a eu une démarche intercommunale, c'est à l'échelon communal que les délibérations ont été votées pour lancer la numérisation et la mise en œuvre de SIG**.

M. LORE explique **qu'en revanche, aujourd'hui, il serait plus simple de travailler à l'échelle des communautés de communes et qu'au regard du grand nombre de communes dans le Gers, cette solution est très probablement à privilégier pour éviter de multiplier les interlocuteurs et réduire les coûts.**

M^{elle} REBOUT interroge M. LORE pour savoir quelle est l'utilisation actuelle du cadastre par les services du Conseil Général.

M. LORE répond que **plusieurs services du Conseil Général utilisent désormais le cadastre numérisé.** Le cadastre sert notamment dans le cadre des études d'avant-projets routiers, du service des acquisitions foncières, de la gestion du patrimoine départemental ainsi que pour les études liées aux espaces naturels sensibles, ...

INTERVENTION DE M^{ELLE} REBOUT

L'intervention de M^{elle} REBOUT ne sera pas reprise ici en ce qui concerne les informations qui figurent dans le diaporama présenté lors de ce comité de numérisation et que vous pouvez retrouver sur le site teleparc¹. Seuls les points les plus importants et les réactions à cette présentation sont reportées ici en précisant brièvement le contexte des questions.

Remarque sur l'organisation départementale de la numérisation du cadastre en Vendée

M^{elle} REBOUT ajoute qu'un serveur de données a été mis en place depuis un peu plus d'un an par la Direction Départementale des Services Fiscaux (DDSF) de Vendée. Ce serveur contient toutes les données cadastrales numérisées et permet aux communes et partenaires associés de consulter ou télécharger les mises à jour effectuées en local par les services du cadastre. Ce serveur, dont le coût total (matériel et logiciel) est de 69 000 F, **a été financé par la préfecture** par le biais du Fond d'Aide à la Réforme de l'Etat. Le système mis en place est tout à fait apprécié par l'ensemble des partenaires.

Enjeux d'une coordination départementale

M^{elle} REBOUT rappelle qu'une coordination de l'opération à l'échelle départementale est indispensable pour :

- Monter un partenariat stable (rassurer les partenaires)
- Développer une assistance technique de qualité aux communes
- Garantir une homogénéité de la numérisation sur tout le département :
 - Lancer les appels d'offres
 - Vérifier la qualité de la numérisation (effectuée par des prestataires)
- Mutualiser l'équipement des centres des impôts et l'achat des fichiers littéraux mis à jour chaque année
- ↪ Permettre la numérisation du cadastre et la mise en place de SIG sur l'ensemble du département

Elle rappelle que ce projet **relève de la politique d'aménagement du territoire** départemental et sera le vecteur d'une **image de modernité pour le Gers.**

¹ Ce diaporama figure sur le site www.teleparc.net à la rubrique actualités puis Plan géomatique.

Présentation des scénarios pour la mise en œuvre de ce projet dans le Gers

3 scénarios sont présentés :

Scénario 1 : Aucune coordination départementale donc plusieurs conventions à l'échelle intercommunale

Principaux problèmes liés à ce scénario :

- Absence de cohérence des données d'où l'impossibilité de les exploiter à l'échelle départementale
- Seules les plus grosses communes pourront accéder aux SIG
- Les coûts seront plus élevés

Ce scénario n'est pas du tout recommandé.

Scénario 2 : Coordination départementale et signature d'une convention unique à l'échelle départementale (cas du Morbihan)

Scénario 3 : Coordination départementale et signature de plusieurs conventions à l'échelle intercommunale (cas de la Vendée)

Pour ces 2 scénarios, les problèmes signalés ci-dessus pour le scénario 1 ne se poseront pas en raison de la coordination départementale. Ces 2 scénarios peuvent donc être adoptés.

Par contre, il apparaît clairement que si la coordination départementale n'est pas rapidement mise en place, les communautés de communes signeront séparément des conventions avec la DGI : ce sera donc le 3^{ème} scénario qui se déroulera.

Attention, dans le cas du troisième scénario, il faut prévoir que l'organisme coordonnateur soit cosignataire de l'ensemble des conventions signées sur le département du Gers afin de pouvoir ensuite faire l'acquisition des fichiers littéraux pour l'ensemble des communes (et réduire ainsi les coûts).

Projet de réalisation de l'orthophoto

M^{elle} REBOUT rappelle que, lors du dernier comité de numérisation, il a été décidé d'étudier les possibilités de réalisation d'une orthophoto départementale sachant que l'IGN ne prévoit pas de réaliser l'orthophoto du Gers avant 2004 ou 2005.

Une première réunion avec des représentants de l'ADASEA, de la DDAF et de la DDE a permis de définir les premiers éléments en terme de qualité d'orthophoto.

En fonction de ces éléments, M^{elle} REBOUT a fait réaliser des devis par 3 sociétés prestataires. Il ressort de ces devis que le coût d'une orthophoto départementale (répondant aux besoins de qualité estimée par les 3 premiers partenaires) devrait être compris entre 800 000 F et 1 MF HT.

Scénario financier à valider et conclusions financières

M. DEBORD présente un premier scénario financier à valider :

- Le coût global de la numérisation des 825 000 parcelles du département devrait être de l'ordre de 10 MF (appels d'offres à des prestataires)
- Environ 1 MF pour une orthophoto complète du département
- Achats de matériels et logiciels de l'ordre de 300.000 F
- Amortissement des investissements/ prestations ???
- Ces coûts devraient être étalés sur une période de 5 à 7 ans
- **Les coûts annuels d'exploitation** au niveau départemental s'ils sont mutualisés sont de l'ordre de 500.000 F.
- S'ils ne sont pas mutualisés, ils dépasseront **largement** le Million de Francs par an.

Il faut prévoir que :

- Les communautés de communes financent moins de 50% des coûts de numérisation
- Les autres partenaires financent entre 50 et 60%

Selon M. LORE, les coûts d'exploitations annuels semblent sous-estimés.

M^{elle} REBOUT précise que pour l'instant n'ont été pris en compte que les coûts salariaux et les amortissements de matériels. Il s'agit d'une première estimation qui doit être précisée.

M. LORE précise qu'il faut prévoir environ 2 personnes pour assurer les missions de :

- sensibilisation et d'information ;
- suivi administratif et financier et contrôle technique des travaux.

Convocation du Comité technique de numérisation le 18 octobre 2000

M. DEBORD demande ce que pensent les personnes présentes sur le fait d'ouvrir ce comité de techniques à des prestataires extérieurs au Gers et notamment aux grandes sociétés de numérisation en France.

Interrogé sur ce sujet, M. LORE considère qu'il est important qu'un tel projet puisse avoir des retombées économiques pour les entreprises locales concernées afin de valoriser leurs savoir-faire et de leur permettre d'en acquérir de nouveaux. (dynamique d'aménagement du territoire) ; il est donc important de les associer dans le respect des dispositions du code des marchés publics.

Toutefois, si ces entreprises locales ne profitent pas de la 1ère phase correspondant à la numérisation du cadastre, dans un second temps, ils peuvent bénéficier du développement de l'information géographique numérique engendré par le projet.

Poursuite du Plan géomatique après la fin de teleparc (fin décembre 2000)

M. DEBORD rappelle que le programme Teleparc se termine à la fin de l'année est qu'il est grand temps de savoir qui continuera à coordonner les actions mises en œuvre et les partenariats montés cette année dans le cadre du plan géomatique.

Il précise qu'il s'est entretenu avec le Conseil Général et la SEM GERS à ce sujet et qu'il rencontrera prochainement M. BETAILLE, Président du Centre de Gestion des Communes.

Il rappelle que l'on attend un positionnement du Conseil Général à ce sujet.

M^{elle} REBOUT ajoute qu'elle a rencontré M. BRIENT, Vice-Président du Conseil Général du Morbihan, qui a largement soutenu l'opération SIG 56 à ses débuts pour convaincre les élus du Morbihan de l'intérêt du projet. Elle s'est par ailleurs entretenue au téléphone avec M. NEVANNEN -également Vice-Président du Conseil Général du Morbihan- qui a repris le flambeau après M. BRIENT. M^{elle} REBOUT précise que tous deux sont prêts à recevoir une délégation d'élus du Gers qui souhaiteraient se rendre dans le Morbihan pour découvrir sur place l'opération SIG 56.

Mme SAVES déclare qu'un déplacement des élus du Gers dans le Morbihan est à étudier.

PROCHAINE REUNION DU COMITE DE NUMERISATION.

M. DEBORD demande si d'autres questions doivent être abordées.

En l'absence de réponse, M. DEBORD annonce que la prochaine réunion du comité de numérisation se tiendra :

le mercredi 22 novembre 2000, à 9h30 à la CCI du Gers

ANNEXE : REMARQUES DES PARTENAIRES RECUES PAR COURRIER ELECTRONIQUE ENTRE LE 17 ET LE 25 OCTOBRE 2000

1. Courrier électronique de M. Jean-Pierre ROMEO, Mercredi 18 octobre 2000

From: [Jean Pierre ROMEO](mailto:Jean.Pierre.ROMEO@wanadoo.fr)

To: [Cécile REBOUT](mailto:Cecile.REBOUT@wanadoo.fr)

Sent: Wednesday, October 18, 2000 10:41 AM

Bonjour,
Mlle Chaumard et moi même validons votre compte rendu.
a bientôt,
JP.ROMEO
Mairie de Condom

2. Courrier électronique de M. François SALGE, Mercredi 18 octobre 2000

From: François Salgé <Francois.salge@cnig.fr>

To: 'Cécile REBOUT' <cecile.rebout@wanadoo.fr>

Sent: Wednesday, October 18, 2000 1:12 PM

Merci, je n'ai pas de commentaires. Par contre, je suis demandeur d'une copie de votre diaporama permettant de "convaincre les élus de la pertinence de votre projet. Pouvez-vous m'en faire passer une par mél?
Merci.

3. Courrier électronique de Melle Anne RIEHL, Mercredi 18 octobre 2000

From: [sylvie Latarget](mailto:sylvie.Latarget@wanadoo.fr)

To: [Cécile REBOUT](mailto:Cecile.REBOUT@wanadoo.fr)

Sent: Wednesday, October 18, 2000 5:00 PM

Bonjour,
J'ai bien reçu le compte rendu du dernier Comité de Numérisation.
Pas de remarques particulières ni d'ajouts en ce qui me concerne.
Bonne réception.
Anne Riehl
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise

4. Courrier électronique de M. Georges FORGET, Lundi 23 octobre 2000

From: Georges Forget <Georges.FORGET@agriculture.gouv.fr>

To: Cécile REBOUT <cecile.rebout@wanadoo.fr>

Sent: Monday, October 23, 2000 1:53 PM

Merci pour ce compte rendu très complet.
Je n'ai pas d'observation sur le fond et je suis incapable de contredire ce qui a été dit et vraisemblablement rapporté.
Page 12 néanmoins -3e § je mettrai plutôt aménagement du territoire que "modernisation "du territoire.